

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 447 30 mars 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

447

Domaine public

Des banques sous surveillance

Dans une interview au « Journal de Genève » (janvier 1978), Philippe de Weck, patron de l'UBS, se félicitait donc de la modération de l'initiative socialiste en préparation sur le contrôle des banques. Ce qui ne l'empêchait pas du reste de réfuter point par point les dispositions dont on pouvait prévoir qu'elle feraient l'essentiel du projet en question...

Que l'on ne s'y trompe pas ! L'inquiétude est réelle dans les milieux bancaires. A tout prendre, ils préféreraient affronter un texte « dur » — nationalisation des grandes banques, par exemple — qui leur faciliterait la tâche pendant la campagne référendaire.

Pour l'instant, le Parti socialiste suisse a su éviter le piège : une initiative visant à transformer le système économique par le biais d'un contrôle strict des banques est vouée à l'échec. Dans cette affaire, il ne s'agit pas de partir en guerre pour la gloire, mais bien de tendre à l'efficacité, c'est-à-dire de tenir compte de la réalité pratique (les socialistes ont-ils les moyens de décortiquer à ce point le fonctionnement du monde bancaire ?), politique, et des rapports de forces dans l'opinion.

Dans cette perspective, ce sont les abus les plus manifestes et les plus critiqués dans la population auxquels il faut s'attaquer et qu'il faut si possible empêcher.

Là, c'est le secret bancaire qui est visé au premier chef. Prétendument garant de la sphère personnelle et de la confiance entre les instituts bancaires et leurs clients, il apparaît de plus en plus comme un privilège qui ne sert qu'à couvrir des activités frauduleuses, voire criminelles. L'initiative du Parti socialiste suisse touche donc le point sensible en prévoyant de relativiser le secret bancaire; secret professionnel, certes mais pas plus « sacré » que n'importe quel autre, et

qui doit être levé en matières fiscale et pénale, en faveur des autorités suisses et étrangères. Combien de temps pourrons-nous invoquer le fait que, pour nous, les fuites de capitaux ne sont pas des délits ?

Dans cette action, la gauche n'est pas isolée. Certains milieux de la bourgeoisie, irrités par l'arrogance et l'impunité des banques, souhaitent un contrôle accru de l'activité bancaire. La Banque nationale l'a fait savoir à plusieurs reprises depuis quelques années.

Néanmoins le combat sera difficile. L'activité bancaire est complexe, peu compréhensible pour le citoyen. L'image des banques est encore bonne dans l'opinion publique; si les bénéfices annuels peuvent surprendre l'homme de la rue alors que règne et le chômage et la récession, ils renforcent aussi l'image de l'efficacité du système... Le Parti socialiste suisse a donc décidé de lancer une large campagne d'information. De leur côté les banques n'ont pas perdu de temps; depuis des mois, leurs bureaux d'études sont au travail pour préparer un système de défense. Chaque quinzaine, l'UBS achète une pleine page dans les principaux quotidiens suisses — un journal dans le journal qui revient à plusieurs centaines de milliers de francs ! — pour « informer » les lecteurs. Les sujets abordés ne font pas illusion dans leur variété : la place de choix est réservée à la défense des privilèges acquis, à celle du système bancaire et aux attaques contre le Parti socialiste... Pour placer les banques sous une surveillance plus étroite, le combat a déjà commencé.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Notes de lecture : Un message pour les politiciens — Le carnet; p. 4 : Financement du nucléaire : des millions dans le bleu; p. 5 : Point de vue : Constituons ! Constituons ! p. 6 : La longue marche vers la sécurité : encore le temps de l'arrêter; p. 7 : Le second tour; p. 8 : Reçu et lu — Impressions de service militaire ; Je ne veux pas salir mon fusil.

Un message pour les politiciens

Il est plutôt rare que les travaux et études universitaires soient accessibles au public, soient simplement lisibles. Plus rare encore qu'ils soient consacrés à la radio-télévision romande. Il faut donc saluer l'initiative de l'Institut de science politique de Lausanne (sous la direction de François Masnata, il a lancé la collection « Mémoires et documents »), et lire, diffuser dans tous les partis politiques, l'étude d'Eric Burnand consacrée à l'image télévisée du parti socialiste lors des élections fédérales d'octobre 1975. C'est une contribution importante à la détermination du rôle des « medias », en particulier de la télévision, et des langages des partis politiques dans une campagne électorale. Claude Torracinta, chef-adjoint du département de l'information de la Télévision romande, dans une postface à la fois élogieuse, complémentaire et critique, note « que bien des hommes politiques romands auront avantage à méditer certains chapitres »... Nous ajouterons que les partis politiques qui se demandent comment ranimer la communication avec le peuple y trouveront des indications utiles. Ils pourraient même décerner à l'auteur un prix civique pour cette recherche sur le bon usage des « medias » dans une démocratie (avis aux radicaux vaudois qui viennent de créer le « Prix civique vaudois »...).

Une étude de marché

Les observateurs et les professionnels de la TV sont d'accord sur un point : le parti socialiste a bien utilisé les « medias », surtout la TV. Deux organismes romands avaient été créés pour la campagne électorale : la conférence des présidents et secrétaires des partis cantonaux, la commission romande du PS chargée des problèmes de radio et de télévision. C'est au niveau

romand qu'ils ont fixé les thèmes centraux de la campagne, le synopsis général des émissions, qu'ils ont sélectionné, suivant des critères précis, les porte-parole du parti. Bref, ils ont procédé à une véritable étude de marché, mené, sans l'aide d'une agence spécialisée, une campagne de style publicitaire avec définition des supports et adaptation des langages. Mais avec les hommes du parti, toujours sur le terrain, avec leur engagement, leur sincérité, leur tempérament.

Pour les principaux porte-parole, des stages vidéo ont été organisés à Lausanne et à Genève : autoscopie, entraînement au direct, à la communication et à l'expression. D'où une certaine aisance, une cohérence chez tous les candidats, notamment ceux qui n'étaient pas des habitués du petit écran.

Un peu de spectacle

La direction de la RTSR, compte tenu des études faites sur la campagne de 1971, avait mis au point, en accord avec tous les partis, une nouvelle grille des émissions radiodiffusées et des émissions télévisées. Sur le petit écran, deux innovations ont introduit dans le jeu politique un peu de spectacle et de vedettariat : une interview de 20 minutes en direct, « mise sur le grill à l'américaine » (J. Morier-Genoud, R. Felber) face à deux journalistes (R. Bahy, G. Nicole); un débat en direct de deux heures. « face à l'opinion », avec un représentant (G. Nanchen) de chacun des dix partis en lice.

Après une description du contexte général de la campagne, une étude systématique du processus d'élaboration du discours électoral, Eric Burnand procède à une analyse des messages. Analyse de contenu complète et fine, à la fois globale, l'image du parti socialiste suivant les thèmes et les mots-clés, et spécifique, suivant les orateurs et les medias.

Les problèmes de « la télégenie » et de la cote des porte-parole sont traités sur un plan théorique et « à chaud », au hit-parade politique.

Pourquoi Gabrielle Nanchen et René Felber sont-ils les vedettes qui ont imposé une certaine image du parti socialiste (justice et sécurité) ? On connaît les thèses des théoriciens de la communication télévisuelle : l'expression faciale et l'expression vocale compteraient pour 93 % dans la communication. La portée des mots resterait dérisoire ! Autre donnée : les informations verbales ne seraient reçues qu'en partie et par une petite minorité. D'où l'importance de la chaleur humaine, de la conviction, de la sincérité, de l'intelligence. D'où la nécessité d'une cohérence parfaite entre l'orateur et ses expressions, entre tous les messages et les publics.

Dans ses conclusions, Eric Burnand pose un certain nombre de questions qui vont au-delà de son projet de recherche. Le langage politique, le simple vocabulaire sont-ils compris par la majorité des téléspectateurs ? Quel discours est finalement reçu, retenu ? Quel a été l'impact des émissions télévisées ?

Sur ce dernier point, on sait que les suffrages accordés au parti socialiste ont augmenté de 4 %. Mais cette poussée n'est-elle pas due à la dynamique même du socialisme en Europe en 1975 ? Ou encore à l'influence des programmes français ? Ou ne traduit-elle pas simplement, comme l'avance libérale aujourd'hui, les modifications sociologiques du corps électoral : développement du tertiaire, du secteur public et du secteur privé ?

Pas d'écran magique

Toutes les études récentes aboutissent à cette conclusion : les effets immédiats de la télévision sont faibles. Il n'y a pas d'écran magique. Les téléspectateurs ne sont pas des idiots. Les sondages réalisés en France lors des dernières élections législatives le prouvent une fois de plus : le communiste Marchais est jugé d'abord « amusant »; ses scores pour les qualités de sincérité et d'intelligence sont des plus faibles.

François Masnata, dans sa préface à l'étude d'Eric Burnand, précise que c'est pour élargir

le débat qu'il a sollicité les commentaires de Jean-Pierre Ghelfi, économiste, vice-président du Parti socialiste suisse, et de Claude Torracinta. Si celui-là ouvre le débat sur le plan politique, la position du parti socialiste dans la crise actuelle, celui-ci considère les problèmes sous l'angle du professionnel de la télévision. Et les problèmes soulevés sont nombreux, ils mettent en question aussi bien les partis politiques que la SSR...

Penser romand

La postface de Claude Torracinta souligne les mérites du travail d'Eric Burnand : « La télévision va obliger progressivement les partis politiques à adopter une attitude différente dans leur manière d'envisager leurs rapports avec les citoyens. Ainsi ils vont devoir « penser romand ». En outre, elle prolonge la critique des structures des émissions électorales. Leur atomisation entraîne effectivement le risque du recours aux slogans et aux spots publicitaires. Si les deux émissions « en direct » ont été très appréciées, il paraît indispensable de les compléter par une véritable présentation de chaque parti. Ce qui de-

vrait donner aux téléspectateurs tous les éléments d'informations et les attraits indispensables du spectacle.

Le petit écran est aujourd'hui la principale source d'information de la majorité des citoyens. On imaginait dans les années 60 qu'il allait réduire l'abstentionnisme. En réalité, celui-ci ne fait qu'augmenter. Ses causes sont multiples. Mais il est certain que la TVSR, si elle joue dans une certaine mesure le jeu du spectacle et de la mise en scène de l'information, peut intéresser et mobiliser les citoyens. La politique doit devenir aussi un spectacle. Encore faudra-t-il que les partis politiques, par leurs langages et le choix de leurs vedettes, s'adaptent à cette évolution inéluctable. Même si elles paraissent contraires aux traditions romandes, toutes ces conditions sont nécessaires pour rétablir la communication entre les partis politiques et la population. Les conclusions d'Eric Burnand ne sont peut-être pas aussi nettes sur ce plan, il n'en demeure pas moins qu'elles ouvrent le débat sur le rôle de la télévision et sur son utilisation dans une démocratie.

René Duboux

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

France: avec ces Si...

Maintenant que c'est fini, je puis bien dire que je me réjouis que la gauche, en France, ne l'ait pas emporté (voir aussi en p. 7. Réd.).

Je lis en effet dans le bulletin mensuel de la Banque cantonale vaudoise de janvier 1978 (article « France », p. 16) : « La publication du coût présumable du programme commun de la gauche, de nature à embarrasser les socialistes, et la confrontation télévisée entre MM. Barre et Mitterrand, redonnèrent l'espoir en un avenir qui ne paraissait plus aussi inéluctable. (...) L'échec des négociations entre communistes et socialistes au sujet de

l'actualisation du programme commun, la scission des radicaux, et des sondages d'opinion réduisant les probabilités de victoire de la gauche, redonnaient confiance aux investisseurs français. »

Et je lis dans « Le Monde » (semaine du 9 au 15 mars, article de Patrice Claude intitulé *La Peur aux troussees*) :

« Un véritable sentiment de terreur s'est répandu cette semaine à la Bourse de Paris (des rumeurs affirmant que la Bourse fermerait ses portes entre les deux tours ont même circulé...), où, dans la crainte d'une victoire de la gauche, les détenteurs d'actions ont procédé à d'importantes liquidations de valeurs françaises. »

Qu'est-ce que ça veut dire, tout ça ?

Ça veut dire que si la gauche avait pris le pouvoir,

tout aussitôt, le « capital » effarouché, aurait organisé la fuite des « capitaux ». Et qu'ainsi la gauche se serait trouvée devant trois possibilités : — Ou bien renoncer au programme commun — aux nationalisations, au SMIC à 2400 francs (c'est-à-dire 960 francs suisses par mois... !) etc. — afin de « rassurer le capital ». C'est-à-dire en d'autres termes que la gauche aurait été amenée à faire la politique de la droite, avec les communistes rentrant dans l'opposition au bout de quelques mois, etc.

— Ou bien appliquer le programme commun. Et alors, non seulement, le « capital » ne se serait pas rassuré, mais les importantes liquidations de valeurs françaises se seraient amplifiées, accélérées, etc. Avec les fermetures d'entreprises, la hausse des prix, le chômage augmenté, etc. Et l'agitation sociale, et les interventions de la police, et la gauche contrainte de mener une politique de répression...

— Ou bien appliquer le programme commun, tout en prenant les mesures nécessaires pour empêcher les capitaux de prendre la fuite (en direction de la Suisse, par exemple : si jolies petites banques, chez nous, discrètes, gentilles et tout), c'est-à-dire contrôle des changes, surveillance douanière, éventuellement cours forcés, etc. C'est-à-dire encore non pas une *dictature*, mais la mise en place d'un système fort autoritaire et liberticide. Or, outre qu'on peut hésiter, trouver néfaste un tel système, on peut se demander aussi si M. Mitterrand, par exemple, était bien l'homme d'une telle situation; si les camarades socialistes l'auraient suivi jusqu'au bout — M. Mitterrand qui était garde des sceaux au moment de l'affaire Ben Bella, comme M. Peyrefitte l'était au moment de l'affaire Croissant — je me demande ce qu'aurait pensé Voltaire de tout ça; ou plutôt, je ne me le demande pas !

Mais alors, pour nous, qui désirons sinon une révolution, du moins des réformes, une question se pose : comment y parvenir sans que se produise ce qui s'est passé en France, et ce qui se serait passé si...

J.C.

Financement du nucléaire: des millions dans le bleu

Les Forces motrices bernoises (FMB/BKW) et celles du Nord-Est de la Suisse (NOK) assurent l'approvisionnement en électricité de la majeure partie de la Suisse alémanique et industrielle, — et du Jura. Elles livrent aux services industriels des grandes villes et à diverses sociétés de revente cantonales, régionales et communales. C'est dire que tout projet de modification des tarifs BKW ou NOK doit être connu des mois à l'avance, et qu'il entraîne des répercussions en chaîne jusqu'au consommateur, lequel finit bien par devoir régler la facture, comme usager ou comme contribuable. Examinons la situation de plus près : les soubresauts actuels pourraient bien être des signes avant-coureurs d'une politique globale de financement du nucléaire !

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé de hausses de tarifs outre-Sarine. Les BKW voulaient une augmentation de 10% pour le 1er octobre 1977, M. Prix leur accorda 8% en moyenne; elles y renoncèrent, pour revenir ensuite à la charge pour le 1er avril 1978... et à nouveau reporter l'aug-

Aux investisseurs qui nous liraient, nous rappelons les dates des prochaines émissions nucléaires : — 7-13 avril : Centrale nucléaire de Leibstadt SA, 100 millions de francs;

— 2-9 mai : Centrale nucléaire de Goesgen-Daeniken SA, 100 millions de francs;

Deux emprunts de conversion à noter également : — 5-11 mai : Energie de l'Ouest suisse SA, 55 millions de francs;

— 26.5-1.6 : Forces motrices du Nord-Est de la Suisse SA, 35 millions de francs.

mentation de six mois avec effet donc le 1er octobre de cette année.

Côté NOK, les choses ne sont guère plus claires : la direction parlait d'une nécessaire hausse des tarifs de l'ordre de 15%; le Conseil d'administration

s'arrêta à 11%, toujours pour le 1er octobre 1978. Monsieur Prix ne s'est pas encore prononcé, se donnant le temps d'examiner les excellents résultats de l'exercice 1976/77. Mais deux des neuf cantons desservis par les NOK ont déjà pris leurs dispositions : ce sera + 10% en Argovie, + 5,8% pour les usagers domestiques (davantage pour les autres) dans le canton de Zurich; Schaffhouse, Saint-Gall, les deux Appenzell, Thurgovie, Glaris et Zoug vont suivre chacun à leur rythme.

Evidemment, toutes ces perspectives de hausses sonnent mal après l'année électrique 1976/77, qui restera dans les annales pour son hydraulité exceptionnellement bonne, particulièrement en plaine (lisez : pour les taux de profit excellents qu'elle a procurés aux grandes sociétés d'électricité).

Pour justifier malgré cela les hausses envisagées, il faut sortir de derrière les barrages, et regarder du côté des centrales nucléaires, plus précisément de Mühleberg pour les BKW et de Beznau pour les NOK, et de Fessenheim pour les deux sociétés. La centrale de Mühleberg est réputée pour sa bonne disponibilité : l'an dernier, elle a travaillé à 86%, facteur d'utilisation nettement meilleur que budgeté (75%), mais l'avenir peut réserver des surprises. Même chose pour Beznau I et II, dont on se plaît à signaler les belles prestations, mais pour lesquelles on accumule force réserves, témoins d'une prudence pessimiste.

Selon les comptes pour 1976/77, les NOK ont réalisé un bénéfice net de 20 millions en chiffres ronds (dividende inchangé aux collectivités publiques qui sont ses actionnaires : 6%), et cela après amortissements et versements aux réserves pour un total de 170 millions de francs, soit une bonne cinquantaine de millions de plus qu'en 1975/76 (voir tableau ci-contre).

Pour la double centrale de Beznau, 83 millions ont été mis de côté au cours de l'exercice écoulé. Après une nouvelle dotation de 25 millions, la réserve pour interruption de production s'élève à 60 millions, montant qui devrait couvrir les frais fixes et le manque à gagner en cas d'indisponibilité

de la centrale de six à douze mois. D'autant que 24 millions ont été versés à une nouvelle provision, constituée pour le paiement des coûts d'adaptation aux conditions et garanties que pourraient imposer la Confédération ces prochaines années. Enfin, le problème du retraitement des éléments de combustible et du stockage des dé-

Forces motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK)

	1975/76	1976/77
	(mios Fr.)	
AMORTISSEMENTS		
Installations	67.0	73.8
Immeubles	1.3	4.3
Etudes et projets	2.0	3.3
Autres amortissements	6.3	5.7
(matériel, mobilier, etc.)		
Total	76.6	87.1
ATTRIBUTIONS AUX RÉSERVES		
Pour interruption de la production à la centrale de Beznau (I et II)	25.0	25.0
Pour « garantie de la disponibilité » de la centrale de Beznau	—	24.0
Pour retraitement des éléments de combustible	15.0	28.0
Réserve spéciale	2.0	6.0
Total	42.0	83.0
Total des deux postes	118.6	170.1

chets a motivé un versement de 28 millions à une réserve qui se monte depuis lors à 43 millions de francs.

On le savait déjà, mais l'analyse des chiffres livrés par les sociétés d'exploitation le confirme : les frais entraînés par l'aménagement d'une centrale nucléaires ne se limitent pas aux coûts de construction; leur existence même occasionne, outre les frais d'entretien et d'exploitation, des suppléments

dont on ne sait pas vraiment à combien ils s'élèveront. Cela dépendra des exigences nouvelles du législateur, des contrats d'assurance, des développements techniques, et bien sûr de considérations politiques. Tout indique que l'économie du nucléaire en est à ses timides débuts, et doit baser ses prévisions sur les données aussi aléatoires que la durée de vie d'une centrale (20 ans ? 30 ans ?), sur le prix de son démantèlement ou de sa reconversion (en l'an de grâce 19xx), sur le degré d'organisation cartellaire des fournisseurs de combustible nucléaire (à quand l'OPEP de l'uranium enrichi ?), sur les possibilités de faire retraiter ce combustible et de stocker les déchets (où, où, où?).

POINT DE VUE

Constituons ! Constituons !

Quand j'étais petit, je ne voulais pas tant devenir pilote d'avion ou conducteur de locomotive.

Je voulais devenir évêque.

Puis cette idée m'abandonna. Je m'étais rendu subrepticement compte que, pour être évêque, il fallait être vieux, un peu bedonnant, vaguement gâteux et bien sage avec les filles.

Je me résolus alors à devenir Jésuite. J'en connaissais un. C'était un aventurier, ex-ingénieur, une sorte de parachutiste de l'esprit. Il parlait le chinois. (Il m'a donné le texte de l'Ave Maria en chinois. Je l'ai toujours.)

Mais mes aspirations jésuitico-missionnaires disparurent tout à fait quand, plus tard, un ami me conta par le menu les avanies qu'il subissait dans un collège religieux de Fribourg. (« Fribourg, disait-il, c'est le Chicago des curés »...)

Sans doute me reste-t-il quelque chose de mes convictions de l'époque.

Ce qui me fascinait dans l'Eglise, ce n'était pas seulement les cérémonies, la liturgie, l'assurance offerte d'un Paradis, mais aussi l'institution elle-même. Elle était parvenue — quel mystère ! — à traverser les siècles alors que, comme on nous l'expliquait au catéchisme, les empires s'écrou-

laient, se dissolvaient, craquaient, disparaissaient. C'est pas croyable, me disais-je, elle est incroyable. Plus on lui tape dessus et plus elle résiste. Et les Jésuites ! Plus le Pape les interdit, plus les sauvages leur coupent la tête, plus ils tiennent le coup. C'est pas possible, ces types-là ont quelque chose de spécial dans le ventre. N'importe qui d'autre aurait lâché le morceau.

C'est ce que je pensais.

Je le pense un peu moins aujourd'hui. Mais, plus que jamais m'intéresse *ce qui dure*, qu'il s'agisse de sociétés, de machines, d'idées ou de godasses, d'espèces végétales ou de pipes. Durer. Résister au temps ! Echapper au temps ! Tout est là.

Pourquoi vous raconter ces salades ? C'est simple : j'ai lu le projet de Constitution de M. Furgler.

Et, je vous le dis comme je le pense : ce projet de Constitution est un pet de coucou. *Ce n'est pas fait pour durer.*

De deux choses l'une : ou bien nous faisons une Constitution dont les petits-enfants des petits-enfants des petits-enfants de la quatrième génération de nos enfants pourront dire : « Tiens, nos vioques de la fin du XXe siècle, ils n'étaient pas cons. Tout ce qu'ils ont raconté reste valable aujourd'hui, en 2470, et c'est à peine si nous avons remanié leur Constitution ». Ou bien nous faisons une Constitution dans la forme et avec le fond de l'actuel projet et, alors, c'est juste bon comme statuts d'une association d'épiciers-accordéonistes en retraite. Faut être sérieux.

Ou bien une Constitution est un *fondement*, une sorte de Credo, mélange de foi et de cybernétique, un énoncé longuement mûri de principes et de préceptes sur lesquels le temps et les circonstances doivent avoir le moins de prise possible, une manière de Décalogue, simple, pratique, compréhensible immédiatement par tout le monde. Et beau.

Ou bien, c'est un règlement de piscine publique, obscur et sans dignité.

Tout cela, je l'ai écrit à M. Furgler, récemment. Je lui ai dit, par exemple : « un certain nombre de gens en viennent parfois à devoir prêter ser-

ment de fidélité à la Constitution. (...) Or, ne serait-il pas un peu ridicule de demander à des gens de jurer fidélité à une déclaration qui dit, par exemple : « La Chancellerie fédérale est le service général de coordination de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral » ?

Je lui ai dit, à M. Furgler : « ce projet de Constitution mélange les torchons et les serviettes ». Et je lui ai fait quelques suggestions. Sans illusion aucune, d'ailleurs. Je lui ai suggéré de commencer par le commencement, c'est-à-dire par *l'oxygène*. Hé oui. Le premier droit, la première liberté, c'est de pouvoir *respirer de l'air pur*.

Pas d'oxygène, pas de Suisses. Bouchez-vous le nez et fermez la bouche pendant trois minutes : vous vous rendez compte de la chose.

Et le premier devoir, c'est de ne pas pomper et polluer l'air des autres.

La seconde chose indispensable à la vie, ce n'est pas la liberté d'association ou de commerce, *c'est l'eau*. J'ai donc proposé à M. Furgler d'inscrire à l'article deuxième : « Toute l'eau qui entre sur le territoire d'une commune doit en ressortir propre », ou quelque chose comme ça. Si l'eau devient dégueulasse, la société le devient encore plus. Il est donc nécessaire de protéger l'eau et de la laisser telle que le Bon Dieu l'a faite.

Bref, j'ai suggéré que l'on traite *d'abord* de choses essentielles : l'air, l'eau, la nourriture, le sol, l'espace, le temps, le soleil, la famille, les petits oiseaux. Les bases, quoi. Et qu'on laisse de côté ces âneries de pouvoirs de l'Etat, ces détails d'administration. Je lui ai dit, à M. Furgler : un bon gouvernement est un gouvernement qui laisse les gens se gouverner eux-mêmes. Son seul boulot est de protéger les biens communs : l'air, l'eau, les fleurs des bois, les forêts... des choses comme ça. Pour le reste, on se débrouillera entre individus, entre communes, entre districts. L'Etat n'a pas à mettre son nez partout.

Bref, j'ai fait des propositions complètement utopistes et irresponsables. Mais faites pour durer. Je ne suis pas juriste, moi. Dieu, dans sa bonté, m'en a préservé.

Gil Stauffer

La longue marche vers la sécurité: encore temps de l'arrêter

Le Conseil fédéral ne le cache pas. « Depuis plus de quinze ans, nous cherchons une solution au problème que pose le renforcement des mesures policières de sécurité ». L'actualité donne à cette première phrase du « message » sur la police de sécurité une gravité nouvelle. En automne 1977, c'est dans l'ombre de l'affaire Schleyer que les Chambres se sont ralliées très largement au projet gouvernemental. Et c'est aujourd'hui dans le sillage de l'enlèvement d'Aldo Moro que se lance le referendum de la gauche ! Les autorités auraient-elles donc raison ? Faut-il maintenant baisser les bras devant l'évidence ? La longue marche du Conseil fédéral est-elle, cette fois, sur le point d'aboutir ? Malgré la peur qui rôde, malgré l'inquiétude des esprits, tout n'est pas joué, tout ne doit pas être joué.

Une première opposition, socialiste et romande, s'est dessinée lors du débat aux Chambres, l'automne dernier. D'un côté la crainte de mieux fermer encore le cycle manifestation-répression-provocation. La peur de faire un pas en direction d'un Etat policier. La conviction que le salut de l'Etat et de l'ordre public reposent avant tout entre les mains des citoyens. De l'autre le refus d'élargir davantage les compétences fédérales, et cela d'autant plus que dans son message, le Conseil fédéral souligne fortement les pouvoirs qu'il possède déjà en matière de police au sens large du terme. Si l'on en croit le gouvernement, le projet actuel ne transfère en effet pas de compétences nouvelles à la Confédération. Mais il consacre l'exercice de ces dernières dans des limites que les spécialistes apprécieront.

Cette double opposition, plus étendue alors, avait déjà entraîné en 1970 l'échec de la Police Mobile Intercantonale et a fait avorter depuis les tentatives de créer par voie législative une police fédérale (hors de la police politique).

La loi fédérale « sur l'accomplissement des tâches de la Confédération en matière de police de sécurité » tient effectivement compte des expériences passées. Elle prévoit que les cantons mettent à disposition de la Confédération les forces de police nécessaires à l'accomplissement d'une série de tâches précises, le Conseil fédéral fixant le contingent, décidant de l'engagement, nommant le commandement et payant les frais d'intervention, ainsi que la fourniture. Dans un premier temps, 200 hommes formeront cette police. Mais plusieurs centaines d'autres seront également mis à disposition. Le recours à l'armée reste donc possible, la loi le prévoit. Mais il est fortement limité, comme le souhaite d'ailleurs l'Etat-major, par la création de ce nouvel instrument policier.

L'inquiétude fédéraliste paraît légitime. Mais elle n'est peut-être pas ici prioritaire. D'autant que le texte nouveau est marqué d'une volonté moins centralisatrice que les précédentes. En revanche il révèle un état d'esprit qui indique bien les véritables dimensions, politiques, du problème. Les tâches de la Confédération prévues par la loi peuvent être regroupées en trois rubriques, protection des missions diplomatiques et des conférences internationales, protection des autorités, des bâtiments officiels et de l'aviation civile, protection enfin de l'ordre public, selon l'article 16 de la Constitution fédérale. La lutte contre le terrorisme inspire les deux premières tâches. Mais une troisième leur est ajoutée, toute différente, le maintien de l'ordre public. D'ailleurs dans le texte français du message, les termes d'ordre et de sécurité sont constamment employés l'un pour l'autre.

Un amalgame dangereux

Aux yeux des autorités, l'amalgame est donc total entre la sécurité des personnes et des biens et le maintien de l'ordre, c'est-à-dire l'exercice des libertés démocratiques et leur juste limite dans l'intérêt général. Ainsi non seulement le pouvoir administratif tend de plus en plus à restreindre

les droits politiques, au nom de critères techniques, comme l'efficacité. Mais en outre, la Police fédérale de sécurité pourra-t-elle être chargée, sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, de tâches répressives qui peuvent n'avoir qu'un très lointain rapport avec la sécurité des citoyens et de l'Etat !

Il ne s'agit pas ici de nier le terrorisme. La société industrielle occidentale est aujourd'hui confrontée à un danger de guerre civile. De petits groupes armés, ont engagé contre l'Etat une lutte confuse où ne manquent ni les manipulations, ni les provocations, ni les croisements idéologiques, et une lutte à mort. Pour délirantes qu'elles soient au plan doctrinal, ces stratégies sont dangereuses pour la démocratie. Désormais, les forces de l'ordre ont en face d'elles des professionnels; et c'est la logique du combat qui prévaut.

Renforcer, d'abord, la démocratie

Mais la contre-guérilla ne peut l'emporter que si elle peut compter sur l'appui populaire, qui du même coup en fixe les limites. Plus qu'un renforcement de l'appareil policier, les autorités civiles doivent songer d'abord au renforcement de la démocratie. Ce qui suppose beaucoup de choses, au plan social et économique tout autant que politique. Et tout d'abord qu'on ne confonde pas ordre et sécurité ! Car on ne peut vouloir à la fois une participation plus active des citoyens à la vie publique, et leur imposer l'ordre de la caserne. Le prix de la démocratie c'est une certaine inefficacité et peut-être un peu de désordre, car la liberté et la passion ne peuvent pas toujours cheminer d'un petit pas tranquille. Le projet de police fédérale de sécurité est donc dangereux, autant sur le plan institutionnel que sur celui des intentions. Or nous jouissons peut-être aujourd'hui, en Suisse, d'un certain répit, le terrorisme ou sa menace restant encore largement exogène, qu'il s'agisse des objectifs ou des acteurs. Pourquoi ne pas utiliser ce répit pour étudier la menace terroriste, avec le même

soin que met le Département militaire fédéral à étudier la menace extérieure ? L'analyse que propose le message du Conseil fédéral est sur ce point d'une désolante banalité.

Pourquoi ne pas étudier la situation à l'étranger ? S'interroger sur les structures sociales, le rôle que jouent les moyens de communication de masse dans la politique de terreur des guerilleros, la dimension et la technicité nécessaires de l'appareil policier, qui a montré, ainsi en Allemagne fédérale dans l'affaire Schleyer qu'on ne centralisait pas impunément, même avec l'aide des ordinateurs, les informations recueillies, etc. ? Le terrorisme interrogé aujourd'hui les sciences sociales. Et on découvrira ainsi le retard que nous avons pris en Suisse en ce domaine, pour avoir fait souvent à ces dernières des procès d'intention politiques.

La gauche démocratique n'est donc pas enfermée dans le dilemme, renforcer l'appareil de répression ou en appeler, de façon oratoire et peut mobilisatrice, à la conscience civique des masses. Elle doit faire échouer le projet de police fédérale de sécurité, qui ne résout rien, et pour cela proposer des solutions nouvelles au problème bien réel du terrorisme, qu'il convient de replacer dans un juste éclairage.

Le second tour

A propos des élections françaises encore ces remarques, si vous n'êtes pas encore saturés !

Le programme commun et les promesses électorales concrètes ont mis la France, dans une certaine mesure, en situation de démocratie semi-directe.

Nous avons enregistré les commentaires ironiques des moyens de communications de masse français sur le rejet massif par le peuple suisse et les Cantons de l'initiative sur l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans (venant après le « non » aux quarante heures, le « non » à la participation, etc.). C'était dit sur le ton : peut-on être Suisse !

Mais lorsque l'on propose aux Français, simultanément, pour être réalisés dès le premier mois du changement d'équipe gouvernementale, la retraite à cinquante-cinq - soixante ans, l'application stricte de la semaine de quarante heures, cinq semaines de vacances, un salaire minimum garanti (SMIC) à 2400 francs, comment ne pas susciter des réactions de défense semblables à celles que nous connaissons dans notre pays ?

Avec un programme précis, même non « actualisé », la gauche française a, à l'occasion des élections, présenté une sorte d'« initiative », au sens helvétique du terme. Elle a, dès lors, mesuré les réactions conservatrices du peuple devant tout « projet » concret. Et si les Français étaient un peu Suisses !

* * *

L'union de la gauche était imposée par le mode de scrutin : majoritaire à deux tours.

Simple constatation dont les états-majors politiques ont voulu faire une « stratégie », un mythe. Certes l'union, outre les contraintes du système électoral, repose affectivement sur un sentiment simple et profond : l'espoir que la joie change de camp, que ce ne soit pas toujours les mêmes têtes, avec leurs têtes de dîner de têtes, qui répriment leur satisfaction d'être vainqueurs avec paternalisme pénible et bonnes manières insolentes.

Mais la transposition exaltée des contraintes électorales et de cet espoir qu'une fois au moins d'autres que les nantis auront le beau jeu, la transposition de l'union en un mythe, la religiosité de l'union, tout cela développe les conséquences suivantes :

— Le parti qui joue le plus dur (au nom, bien sûr, d'une véritable union) mène le jeu puisque personne n'ose briser le mythe. Certes, Mitterand résistant à Marchais donnait l'exemple d'un beau numéro de dompteur que n'intimidait ni les rugissements, ni les coups de pattes à griffes. Mais le dompteur, hélas, n'arrivait plus à sortir de la cage !

— Le mythe de l'union développe une religiosité

politique. Le changement est représenté comme une autre vie. « Changer la vie », titrait le PS. Beau slogan évangélique. Le PC répondait par affiches sur tous les murs de France : « Changer la vie pour de bon ». C'était déjà moins mystique. — L'union mythifiée débouche fatalement sur les procès en trahison. A qui la faute ? Chacun pense que l'union serait parfaite avec un autre soi-même (ce qui est une manière de prendre conscience de son identité...) et accuse l'autre de n'être pas ce qu'il est lui-même, et donc coupable de l'échec. L'union mythifiée est porteuse de réquisitoire inquisitorial.

* * *

L'aspect le plus pénible des élections françaises perçues à travers les « médias » fut le vedettariat des leaders politiques. Quoi de plus contraire à l'esprit de la gauche, pourtant !

* * *

Le choix politique français est désormais de savoir si l'ouverture se fera, non par un élargissement de la majorité, ce qui serait absurde et inacceptable pour le PS, mais par la présentation de projets gouvernementaux qui, suivant leur contenu, pourraient être imposés par des majorités variables, la gauche faisant l'apport décisif pour tout ce qui aurait un contenu progressiste, comme elle le fit pour la loi sur l'abaissement de l'âge civique et la loi sur l'avortement.

Des majorités variables, système que connaissent bien les Etats-Unis ou la Suisse, impliquent un gouvernement partiellement indépendant de sa majorité parlementaire. La France est à mi-chemin. L'ouverture impliquerait qu'elle accentue son régime présidentiel. Ce n'est un paradoxe qu'en apparence.

Mais cela impliquerait aussi de la part du PS à la fois l'affirmation de sa force et le renoncement au mythe, et une droite, sinon généreuse, du moins intelligente. Ce serait en tout cas plus efficace et moins conservateur que les batailles de pourcentage et les « show » des vedettes radio-télévisées.

La surprise des journalistes

Donc les associations compétentes de journalistes sont surprises : la fusion du « Berner Tagblatt » et des « Berner Nachrichten » en une seule « Berner Zeitung » les a prises à froid, comme auparavant la disparition des « Basler Nachrichten » ou la réorganisation du trust Lousonna. L'éditeur a omis « d'informer et d'entendre en temps utiles sa rédaction », et pourtant cela est prévu dans la convention collective. Réponse de l'intéressé, comme d'habitude : contingences financières et commerciales obligent, le secret était une des conditions de réussite de l'opération...

Le scénario est maintenant connu; et il se répète avec une fidélité déconcertante, fait accompli des éditeurs, protestation des journalistes et justification des éditeurs.

De deux choses l'une : ou la convention collective est inapplicable sur ce point — et dans ce cas, mieux vaudrait en changer — ou les éditeurs n'ont que faire de leur « partenaire » social — et alors c'est sur ce terrain qu'il faudrait une bonne fois porter le débat, au lieu d'en rester aux protestations ponctuelles traditionnelles.

En tout état de cause, le mouvement de concentration dans la presse helvétique, qui tend à s'accélérer aujourd'hui en Suisse allemande, n'est certainement pas près de s'éteindre (concurrence de Ringier tous azimuts, concurrence des feuilles gratuites, explosion technologique, raréfaction du marché publicitaire, etc.).

— Licenciement chez Firestone à Pratteln : tout le monde est d'accord pour rejeter la faute sur la cherté du franc suisse.

A partir de là, les opinions divergent de façon significative.

Les syndicats ne veulent pas entendre parler de baisser les bras : un seul sujet de négociations, le maintien de l'exploitation dans notre pays.

Les grands journaux suisses-allemaniques, eux, représentatifs des milieux économiques, la « Neue

Zürcher Zeitung » ou le « Tages Anzeiger », sont d'accord pour se résigner à ce qu'ils tiennent pour inévitable, tout en se demandant (« TA ») où la conjoncture financière peut nous mener, tout en faisant remarquer que le « score » helvétique du chômage est encore plus qu'honorable, tout en notant que l'industrialisation poussée de la région touchée amortira le coup.

Nulle part : une ébauche de politique économique à court et moyen terme.

BAGATELLES

Connaissez-vous la pressothèque de langue française ? Ce centre de documentation sur la presse publiée soit entièrement, soit partiellement en langue française dans le monde reçoit plus de 820 publications de 65 pays. Son siège est à Paris dans les locaux de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF). Un certain nombre de journaux suisses font partie de cette collection.

* * *

Enfin, une « bagatelle » de fêtes pascales. Dans un article d'actualité médicale, un collaborateur du « Monde » parlait de la coutume suisse de mélanger du brandy à l'alcool de menthe pour éliminer les effets de la « gueule de bois ». Connaissez-vous cette coutume nationale ?

IMPRESSIONS DE SERVICE MILITAIRE

Je ne veux pas salir mon fusil

Abandonner sa famille et sa vie professionnelle pour deux ou trois semaines, affronter parfois les rigueurs de la météo, ce sont là des inconvénients que le citoyen devenu soldat subit la plupart du temps à contre-cœur; mais il faut bien exercer de temps à autre le métier des armes puisque « l'indépendance, la menace extérieure... ».

Or il semble bien que les cours de répétition

n'aient pas en premier lieu la fonction d'exercer des activités militaires. Le combattant est devenu une espèce rare. Enlevez dans une compagnie l'ordonnance d'officier, les hommes de cuisine, ceux du matériel, du bureau — on n'imagine pas la somme de papiers à remplir et de téléphones à faire pour le bon déroulement du service — les chauffeurs qui s'occupent exclusivement de leurs véhicules, la garde, également de jour et renforcée à cause des terroristes, les détachés divers et ceux qui sont en congé, il reste une poignée de malchanceux qui manipulent un canon ou qui tirent quelques centaines de cartouches dans un exercice de combat.

Sans rivaux pour le nettoyage

Concrètement « l'indépendance, la menace extérieure... » semblent avoir perdu toute acuité au profit de l'organisation. Une partie importante de l'effectif de l'unité est affectée à l'organisation et au matériel. Pour entreposer, compter, nettoyer et compter encore, nous sommes sans rivaux. Au niveau individuel le nec plus ultra est de terminer son cours sans avoir sali son fusil, ouvert sa boîte de graisse et utilisé sa gamelle. Si la guerre pouvait se gagner non pas par la destruction de l'ennemi, mais à coup d'inspections, nous serions vainqueurs, sans conteste.

Quant à la discipline soyez sans crainte : le capitaine est intransigeant sur la longueur des cheveux et ne tolère pas un bouton décroché ou une chaussette bleu ciel.

Décidément, les objecteurs de conscience n'ont rien compris : ils pourraient s'épargner le lancement d'une nouvelle initiative populaire puisque l'armée offre suffisamment de place pour tous ceux qui ne veulent pas toucher une arme ! Peut-être faudra-t-il intervenir bientôt en faveur de cette poignée de marginaux qui persistent à croire qu'une période d'instruction n'a pas de raison d'être s'il s'agit de taper à la machine, de cirer des bottes, d'empiler des paires de pantalon ou tout simplement d'attendre en vidant des verres le jour du licenciement.